

Réunion du 29 septembre 2011

L'an deux mil onze, le vingt neuf septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JEUDY, Maire

Date de convocation : 16 septembre 2011

Présents : Messieurs JEUDY, PERRIER, BARRET, LABBE et AUGENDRE, Mmes DESNAUDS, GRANSEIGNE, LAMARTINE, SOURIOUX, TOURET, VEDRINE, DUBOIS et MERITET.

Absent : Monsieur DETOURBET

Mme MERITET a été élue secrétaire de séance.

.....

Monsieur Augendre a quitté la salle à 21 h 15 et n'a participé qu'à la première délibération. Mmes Dubois, Védrine et Tourret sont arrivées après 21 heures et n'ont pas participé à la première délibération.

Le compte-rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

Vente d'une parcelle de terrain à la SAS Jeudy

Monsieur Jean-Pierre Jeudy, Maire, a quitté la salle et n'a pas pris part à la présente délibération. Monsieur Alain PERRIER, premier Adjoint a pris la présidence de l'assemblée.

Dans un courrier du 31 janvier 2011, la Société Jeudy SAS sollicite la commune pour l'achat d'une parcelle de terrain située devant le marché couvert (section AA n° 88). Il s'agit d'un terrain de forme triangulaire, d'une superficie d'environ 800 m². Le service des domaines a estimé la valeur vénale de ce terrain à 7 400 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal est favorable à la vente de cette parcelle de terrain à la SAS Jeudy, pour le montant fixé par le service des domaines, soit 7 400 €. Les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur. Le Conseil Municipal souhaite que la vente soit passée par Maître Doupeux, Notaire au Montet.

Monsieur Alain Perrier, 1er adjoint ou en cas d'empêchement, Monsieur Claude Barret, 2ème adjoint sont autorisés à signer l'acte notarié correspondant à cette décision.

Point sur les travaux prévus au budget

- centre socio-culturel : les plateaux des tables sont commandés, les rideaux sont changés en partie, reste les travaux de la plonge de la cuisine

- parafoudre mairie : les travaux ont été réalisés au mois de juin

- guirlandes de Noël : les commandes sont passées et une partie du matériel est livrée.

- abats-son du clocher : les escaliers sont nettoyés et l'entreprise Barret doit intervenir le 3 octobre pour les travaux.

- gros travaux dans les bâtiments pour économies d'énergie : l'appel d'offres a été lancé et deux entreprises ont répondu. La commission se réunira samedi 1er octobre à 11 h pour l'ouverture des plis.

Après l'ouverture des plis, une consultation sera lancée pour la peinture des menuiseries en bois. Ces travaux devraient être réalisés à la fin de l'automne.

- Les travaux de voirie de la rue des Pierres Boudillons et de la rue Roger Bridot ont été réalisés dans le courant du mois de juillet.

Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement de la rue de la Poste

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'avant-projet sommaire des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement de la rue de la poste.

Le coût des travaux s'élève à 131 404 €, la maîtrise d'œuvre à 6 300 € et 100 € d'annonces légales pour consultations, soit un total de 137 804 € HT.

Le Conseil Municipal sollicite les aides financières du Conseil Général de l'Allier et de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour ces travaux.

Monsieur le Maire est chargé de remettre le dossier de demande de subvention auprès de M. le Président du Conseil Général de l'Allier, en double exemplaire, dont un destiné à l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

Travaux rue de la Poste et rue du Four (CCAB 2ème tranche)

Par délibération en date du 21 octobre 2010, le Conseil Municipal a approuvé la réalisation des travaux d'aménagement de la rue du four et de la rue de la poste dans le cadre du contrat communal d'aménagement du bourg signé avec le Conseil Général de l'Allier.

L'avant projet sommaire fait apparaître un coût prévisionnel de travaux de 91 892 € pour la rue de la poste et 93 735 € pour la rue du four et 10 350 € de maîtrise d'œuvre, soit un total de travaux prévus de 185 627 €. Le Conseil Municipal vient également de décider de réaliser les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement de la rue de la poste pour un montant de 137 804 € HT. C'est donc 323 431 € HT de travaux qui seront réalisés par la commune au cours de l'année 2012.

Ces travaux seront financés de la façon suivante :

- 58 653 € du Conseil Général au titre du CCAB
- 41 341 € du Conseil Général au titre des travaux d'assainissement
- 27 560 de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne au titre de l'assainissement
- 137 324 € d'emprunt pour les travaux de voirie
- 68 903 € d'emprunt pour les travaux d'assainissement

Le montant des emprunts à réaliser étant très important et le budget de la commune ne permettant pas de trop amputer la capacité d'autofinancement, le Conseil Municipal sollicite une aide au titre de la réserve parlementaire auprès de Monsieur Gérard Dériot, Sénateur de l'Allier et auprès de Monsieur Jean Mallot, Député de l'Allier.

Le Conseil Municipal approuve le plan de financement ci-dessus et mandate Monsieur le Maire pour les démarches relatives à cette décision.

Une réunion publique destinée aux riverains de la rue de la poste et de la rue du four aura lieu le vendredi 4 novembre à 18 h à la Mairie afin de présenter en détail les projets de travaux.

Monsieur le Maire précise qu'après la réalisation de ces travaux, il faudra limiter les investissements afin d'anticiper les besoins pour les travaux de voirie et d'assainissement qui seront à réaliser lorsque la nouvelle Maison de Retraite sortira de terre. Il précise que le dossier de permis de construire vient d'être déposé.

Pose d'une lanterne d'éclairage public rue de la Poste

Le Conseil Municipal approuve le devis du SDE 03 pour la pose d'une lanterne d'éclairage public dans la rue de la Poste.

Le montant des travaux s'élève à 1 970 €, subventionné à hauteur de 591 € par le SDE 03, soit un montant à la charge de la commune de 1 379 €. Le Conseil Municipal ne souhaite pas d'étalement pour le paiement. Cette dépense sera réglée sur l'exercice 2012.

Monsieur le Maire est autorisé à signer le devis et à donner suite à cette décision.

Virement de crédits

Monsieur le Maire rappelle qu'une subvention d'un montant de 600 € a été versée à l'association « 1-2-3 Bocage ». Cette subvention représente la cotisation de 1 € par habitant et 80 € avaient été ajoutés « forfaitairement » lors du vote du budget pour les enfants qui avaient participé aux activités de l'été 2010. Le calcul exact fourni après le vote du budget fait apparaître que la somme due pour ces enfants est en fait de 165,38 €. Il reste donc 85,38 € à verser à « 1-2-3 Bocage ».

Le Conseil Municipal décide d'effectuer le virement de crédit suivant :

- article 022 (dépenses imprévues) - 86 €
- article 6574 (subvention aux associations) : + 86 €

Monsieur le Maire est chargé d'effectuer le mandat complémentaire.

Bâtiments communaux

Gilles Déchet a adressé un courrier précisant qu'il ne souhaite plus louer le garage communal situé dans la cour derrière la Mairie.

Questions diverses

L'assemblée générale de « Bien Vivre A Domicile » aura lieu le 8 octobre prochain. Melle Dubois y représentera la commune du Montet.

Une visite de deux jours est proposée aux élus pour la visite du parlement de Bruxelles.

Une réunion a lieu à Saint-Pourçain sur Sioule le 30 septembre pour le projet de schéma départemental de coopération intercommunale, animée par Jean-Yves Vif, journaliste et en présence de Messieurs Diry et Aubelle, universitaires, qui ont réalisé l'étude de schéma pour le Conseil Général.

Il est urgent de changer des néons à l'école.

Le RPI a sollicité un devis pour la réparation du camion du centre de loisirs.

Le projet de mini-stade avance. La commune disposera de devis de terrassement et revêtement d'ici le mois prochain. L'accès pourra se faire en façade du plateau scolaire, vers l'abri-bus en amputant légèrement la cour de l'école d'une bande de terrain avec la mise en place de panneaux en bois qui pourront être peints par les enfants. Le coût des travaux d'aménagement sera d'environ 4 000 € pour la commune ; la communauté de communes se chargeant ensuite de la mise en place de toutes les installations.

L'accès se fera uniquement à pied.

La cabane de l'étang du Hazard est en cours de réfection avec l'aide de Monsieur Marcel Duron que Monsieur le Maire remercie.

Le Conseil Municipal déplore vivement l'état dans lequel les conscrits ont rendu le centre socio-culturel après la manifestation qu'ils avaient organisée le week-end dernier. C'est plus particulièrement les dégâts constatés sur le parquet qui sont très regrettables : de nombreux impacts difficilement réparables. De plus, aucun contact n'a été pris avec la Mairie par les conscrits pour expliquer ce qui s'est passé. Le Conseil Municipal est d'avis qu'il faut que les personnes responsables de cette situation soit conscientes de ce qu'elles ont fait et qu'il est nécessaire de demander à rencontrer l'ensemble des conscrits. Un courrier sera adressé à la Présidente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.